

Bourg-en-Bresse, le 3 mai 2023

Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN
Tél : 04 74 32 30 17
E-mail : veronique.magnien@ain.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Projet : Développement de l'activité existante de démantèlement, traitement de VHU, en vue de traiter de nouveaux types de véhicules (aéronefs, bateaux).

Localisation : 889 rue de Luyrieux – 01350 CULOZ

Pétitionnaire : SAS SME (Société Métallurgique d'Epernay)

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 19 avril 2023.

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 23 mai 2023

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,


Charles BROZILLE